

VOEU N°DL20220091 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 16 MAI 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 06/05/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 18 h 50) ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à Mme Sylvie THEILLARD (jusqu'à 18h50)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Axel DUGUA.

VOEU DU GROUPE " SAINT-CHAMOND, D'ABORD ! "- FERMETURE DE LA MOSQUÉE TURQUE MILI GÖRÜS

Mme Isabelle SURPLY expose ce qui suit :

A Saint-Chamond, la mosquée du quartier Saint-Julien est tenue par la confédération turque Milli Görüs et recevait le plein soutien de la municipalité jusqu'à lors. La mosquée, entre autres faits, a fait venir en conférence ouverte au public l'influenceur islamiste Mohamed Nadhir, le 14 janvier 2022 à Saint-Chamond.

Notre groupe a dénoncé cela, par courrier et par voie de presse :

Madame Séguin, Préfet de la Loire a reçu un LRAR de la part de Madame Surply et attend une réponse depuis maintenant six semaines. (22 février 2022).

Monsieur le Maire, Hervé Reynaud, a reçu un LRAR de la part de Madame Surply et attend une réponse depuis maintenant six semaines. (22 février 2022). Ce courrier demandait le retrait de la mosquée Mili Gorus des journées européennes du patrimoine et le soutien de la démarche de notre groupe dans la demande de fermeture de la mosquée gérée par la CIMG.

A l'heure où le Président Macron s'est clairement positionné contre le séparatisme islamiste avec le vote de la loi sur les séparatismes et le renforcement des principes républicains, et a fait nommer la CIMG comme étant un ennemi de la République par Gérald Darmanin lui-même, à l'heure où le Gouvernement Macron déclare lutter contre toute forme de radicalisation, il nous paraît extrêmement urgent de lever le voile sur la Confédération Mili Gorus.

Au regard de ces nouveaux éléments portés au grand public, le conseil municipal de Saint Chamond formule le vœu suivant :

Alors que l'État a fait de la lutte contre les séparatismes une de ses priorités et a précisément nommé l'ennemi, le conseil municipal de Saint-Chamond saisit le Préfet de la Loire, Madame Catherine Séguin afin qu'elle mobilise tous les effectifs régaliens compétents mis à sa disposition (administratifs et/ou judiciaires), afin de procéder à la fermeture administrative de la mosquée turque Mili Görüs, quartier Saint-Julien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 2 voix pour,

37 contre

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc

BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ;
Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie
THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël
BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-
MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-
CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M Pierre-Mary DESHAYES

DÉCIDE :

- **De rejeter** ce vœu.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 17/05/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD